Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA DE TRANSIT AÉROPORTUAIRE

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Formulaire de demande dûment rempli et signé. Si le demandeur est mineur : - Lettre signée par les deux parents, autorisant le voyage et attestant qu'ils assument la responsabilité financière de l'ensemble du voyage. L'autorisation de voyage doit être signée par les deux parents auprès du service des visas, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Si l'un des parents ou les deux résident à l'étranger, l'autorisation doit être signée auprès du consulat italien dans leur pays de résidence respectif.	
3. Une photographie récente en couleur, format passeport (prise au cours des six mois précédant la demande), de face et sur fond clair, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf	
4. Passeport ayant une validité résiduelle d'au moins trois mois après la date prévue du retour. Le passeport doit également contenir au moins deux pages vierges.	
5. Lettre d'accompagnement signée en original par le demandeur, exposant les motifs de la demande de visa de transit aéroportuaire (VTA) et précisant l'objet du voyage, la durée du séjour dans le pays de destination, les dates et l'itinéraire du voyage.	
6. Copie de la réservation du vol et de l'itinéraire complet.	
7. Visa d'entrée pour le pays tiers de destination finale, le cas échéant.	
8. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou enveloppe UPS préadressée), indiquant l'adresse du demandeur en tant que destinataire (TO) et celle du Consulat en tant qu'expéditeur (FROM), accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES
